



INSCRIPTION Jeunes - Saison 2017-2018

(Jeunes : nés après le 1^{er} septembre 2003 (Moins de 15 ans inclus))

PHOTO à coller

NOM (en majuscules): _____

PRENOM (en majuscules): _____

Date de naissance : _____ Cat. Age : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

N° de tél. fixe : _____

N° port. : _____

N° port. Parent 1 : _____

N° port. Parent 2 : _____

Adresse mail : _____ @ _____

Niveau de pratique : 1^{ère} année 2^{ème} année confirmés

Autres : _____ N° de licence : _____ Cat. Poids : _____

Pièces justificatives à fournir

- Une autorisation parentale pour la pratique en loisir et compétitions
- Un certificat médical précisant : « apte aux activités pugilistiques » daté à partir du 1^{er} juillet 2017.
- 1 photo d'identité
- 1 enveloppe timbrée avec l'adresse de l'adhérent
- Une cotisation annuelle de 120 € (pouvant être réglée en **trois fois par chèques**, ceux-ci étant donnés le jour de l'inscription ou en une seule fois en espèces)

Mode de règlement : chèques Montant : _____ Date : _____

espèces Montant : _____ Date : _____

Ancv ou autres Montant : _____ Date : _____

Fait le :

Signature des parents ou d'un tuteur :



Autorisation parentale (pour les enfants mineurs de moins de 15 ans)

Je soussigné(e) _____, représentant(e) légal(e) de _____, autorise à pratiquer les activités pugilistiques dispensées au sein de l'Association Nantaise Boxe Française en loisirs et, ou en compétition.

J'autorise la diffusion sur le site du club (www.anbf-44.fr) de photos de mon enfant prises sur les différents lieux de compétition (**rayé en cas de refus**).

J'autorise les dirigeants de l'Association à utiliser leurs véhicules personnels ou autres moyens de transports à leurs convenances (train, voitures de location...) pour transporter mon enfant sur le lieu de compétition si nécessaire (**rayé en cas de refus**).

Fait à _____, le _____

Signature du représentant légal

Extrait du Règlement Intérieur

- **Abonnement**
 - L'adhésion est fixe et non remboursable.
 - Pour les inscriptions des mineurs, la présence d'un parent ou d'un tuteur est obligatoire.
 - Pour le cours des moins de 12 ans, l'enfant doit être accompagné à l'entrée et à la sortie du cours.
- **Etat des lieux et entretien**
 - Prendre soin du matériel.
 - Après emploi, le matériel doit être rangé par l'utilisateur
 - Les papiers et objets divers (bouteilles abandonnées) doivent être déposés dans les poubelles réservés à cet usage.
- **Non respect du règlement**

Il est interdit :

 - de fumer à l'intérieur des locaux
 - de détériorer le matériel
 - d'importuner les autres adhérents(es), les membres du bureau, ou toute autre personne présente dans l'établissement : AES, adhérents des autres disciplines, parents...
 - En cas de constatation d'un vol l'exclusion est automatiquement prononcée !
- **Responsabilité**
 - Le bureau de l'association décline toutes responsabilités en cas de vol.
 - L'accès au bureau administratif est strictement réservé aux moniteurs et aux membres du bureau.
 - Tout contrevenant à ces dispositions ou à la bonne marche de l'association peut être expulsé sur décision du bureau.